

Invalidité Cas Mujic Série zero 2024

Sabir et Ajla Mujic 1700 Fribourg FR

Examen AFA pour intermédiaires → Option « Inventaire du ménage privé »

Préparation / Durée de l'examen / Points

Le temps imparti pour cet examen oral est prédéfini et doit être scrupuleusement respecté. La pression du temps fait sciemment partie de l'examen.

A. Temps pour la préparation individuelle : 30 minutes

Nous vous recommandons de gérer votre temps de la manière suivante :

- 1^{re} partie : Étude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE 20 mn
- 2º partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique 10 mn

B. Examen: 30 minutes

• Présentation de l'étude de cas / réponse aux questions

30 mn

C. Nombre de points

Vous pouvez obtenir 100 points au total dans le cadre de cet examen. Ceux-ci se répartissent comme suit :

• 1^{re} partie : Calcul de la situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE

40 points

- 2° partie : Questions qui se posent à la suite du premier contact téléphonique
 30 points
- 3° partie : Questions complémentaires posées par les experts pendant ou à l'issue de l'entretien clientèle
 15 points
- Compétences sociales et méthodologiques

15 points

Total 100 points

1^{re} partie : Étude de cas → Situation de prévoyance THEORIQUE/EFFECTIVE

À l'issue de votre premier contact téléphonique avec le client, ce dernier vous a fourni des informations et des documents importants.

Vous devez calculer la situation de prévoyance :

- 1. Calculez le scénario Invalidité à la suite de la maladie d'Ajla Mujic.
 - 1.1. La **SITUATION EFFECTIVE** la situation actuelle au regard des assurances existantes.
 - Dessinez un graphique illustrant la situation de prévoyance et mettant en évidence les prestations et les lacunes de revenus en cas d'invalidité d'Ajla Mujic à la suite d'une maladie.
 - 1.2. La **SITUATION THEORIQUE** des propositions sensées sur la manière de combler les lacunes.
 - a) Le couple attend que vous leur proposiez des situations d'assurance possibles au regard de leur situation personnelle.
 - b) Proposez des solutions qui ne soient pas isolées, mais comprises dans le cadre d'une solution de prévoyance globale (invalidité, décès, retraite).
 - c) La sœur de Madame Mujic a récemment souscrit une assurance-vie mixte liée à des fonds. Expliquez à Madame Mujic de quoi il retourne exactement. Expliquez également la différence entre une assurance-vie mixte classique et une assurance-vie mixte liée à des fonds.
 - d) Ajla Mujic est une pharmacienne diplômée et envisage de reprendre un travail à 40%. Elle devrait pouvoir toucher un revenu annuel brut de 28'000.00 CHF par an.
 - Quelles répercussions la reprise d'une activité professionnelle aura-t-elle sur les 2° et 3° piliers ?

2° partie : Questions qui se posent à l'issue du premier contact téléphonique

Lors de votre premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez prises en note et auxquelles vous souhaitez maintenant apporter des réponses.

- 1. Lisez les questions suivantes avec la plus grande attention.
- 2. Constituez-vous un aide-mémoire pour l'entretien en notant également d'autres éléments utiles.
- 3. Au cours de l'entretien à suivre, le client attend que vous lui apportiez des réponses aux questions suivantes.

Question n°1 (10 points)

Monsieur et Madame Mujic ne sont pas contents de leur assurance-maladie. Ils sont uniquement couverts par l'assurance obligatoire des soins (modèle standard, franchise de 300,00). Dernièrement, Madame Mujic voulait se rendre chez un médecin naturopathe pour suivre une thérapie préventive. L'assurance-maladie a rejeté la prise en charge des coûts.

Indiquez et expliquez à votre cliente :

- a) Les assurances possibles pour couvrir les prestations de la médecine complémentaire et ce dont elle doit tenir compte en la matière ?
- b) À partir de quand peut-elle en principe changer d'assurance de base?
- c) De quoi doit-elle tenir compte en la matière?
- d) Quelles sont les différentes possibilités de faire des économies en assurance de base ?

Question n°2 (10 points)

La famille Mujic possède une assurance véhicule automobile auprès d'un concurrent. Elle envisage l'achat d'une nouvelle voiture. Le conseiller de la concurrence a annoncé à votre client qu'il devait conserver la police existante pour le nouveau véhicule, sans la modifier.

- a) Cette affirmation est-elle exacte ? De quelles possibilités dispose votre client en cas de changement de véhicule et quelles sont les conséquences correspondantes ?
- b) Par ailleurs, expliquez dans le détail à votre client les différentes assurances automobiles existantes.

Question n°3 (10 points)

La famille Mujic est mécontente du fait que le propriétaire ait refusé de faire réparer le sèche-linge défectueux. Un collègue de Monsieur Mujic lui a expliqué qu'une assurance de la protection juridique pouvait l'aider dans le cas d'un tel litige. Il vous demande conseil en la matière.

- a) À votre avis, l'information fournit pas le collègue est-elle correcte?
- b) La souscription d'une assurance de protection juridique est-elle recommandée en l'espèce ?
- c) Quelles sont d'une manière générale les prestations d'une assurance de la protection juridique ?
- d) Quels sont les domaines juridiques couverts par une assurance de la protection juridique privée ?
- e) Quels sont les domaines juridiques couverts par une assurance de la protection juridique en matière de circulation ?

Exposé de la situation

Informations personnelles				
Clients	Sabir Mujic	Ajla Mujic		
Localité/Canton	Fribourg FR			
Dates de naissance	11.02.1994 17.01.1995			
État civil	Mariés depuis 2017			
Nationalité	Suisse	Suisse		
Profession	Employé de commerce	Femme au foyer		
Statut professionnel	Salarié à plein temps Sans activité			
Enfant(s)	1			
Âge de l'enfant	5 ans			

Situation financière			
Salaire brut	90 000,00	0	
Fortune libre	60 000,00		

Situation en termes d'assurance				
Revenu AVS moyen déterminant	82 000,00	32 000,00		
Prévoyance professionnelle	Selon le certificat de prestations	Aucune		
Poursuite du versement du salaire	3 mois à 100%	Aucune		
Assurance-accidents	Conformément à la loi	Conformément à la loi		
Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie	80% à partir du 91° jour	Aucune		
Prévoyance privée	Police 3a avec prime de 4000,00 par an, exonération du paiement des primes, capital-décès 150 000,00 et rente IG de 12 000,00 par an	Aucune		

Besoin	
Invalidité Ajla	36 000,00

Annexes

1) Barème 44 de l'AVS (2023)



Monatliche Vollrenten Rentes complètes mensuelles

Beträge in Franken Montants en francs

Bestimmungsgrösse Base de calcul	Alters- und Invali- denrente	Alters- und Invalidenrente für Witwen/Witwer	Hinterlassenenrenten und Leistungen an Angehörige Rentes de survivants et rentes complémentaires aux proches parents			
Massgebendes durchschnittliches Jahreseinkommen Revenu annuel moyen déterminant	Rente de vieillesse et d'invalidité	Rente de vieillesse et d'invalidité pour veuves/veufs	Witwen/Witwer Veuves/Veufs	Zusatzrente Rente complémen- taire	Waisen- und Kinder- rente Rente d'orphelin ou pour enfant	Waisenrente 60 % *) Rente d'orphelin 60 % *)
	1/1			1/1	1/1	1/1
bis jusqu'à						
14 700	1 225	1 470	980	368	490	735
16 170 17 640 19 110 20 580 22 050	1 257 1 289 1 321 1 352 1 384	1 508 1 546 1 585 1 623 1 661	1 005 1 031 1 056 1 082 1 107	377 387 396 406 415	503 515 528 541 554	754 773 792 811 831
23 520 24 990 26 460 27 930 29 400	1 416 1 448 1 480 1 512 1 544	1 699 1 737 1 776 1 814 1 852	1 133 1 158 1 184 1 209 1 235	425 434 444 453 463	566 579 592 605 617	850 869 888 907 926
30 870 32 340 33 810 35 280 36 750	1 575 1 607 1 639 1 671 1 703	1 890 1 929 1 967 2 005 2 043	1 260 1 286 1 311 1 337 1 362	473 482 492 501 511	630 643 656 668 681	945 964 983 1 003 1 022
38 220 39 690 41 160 42 630 44 100	1 735 1 766 1 798 1 830 1 862	2 082 2 120 2 158 2 196 2 234	1 388 1 413 1 439 1 464 1 490	520 530 539 549 559	694 707 719 732 745	1 041 1 060 1 079 1 098 1 117
45 570 47 040 48 510 49 980 51 450	1 882 1 901 1 921 1 940 1 960	2 258 2 281 2 305 2 328 2 352	1 505 1 521 1 537 1 552 1 568	564 570 576 582 588	753 760 768 776 784	1 129 1 141 1 152 1 164 1 176
52 920 54 390 55 860 57 330 58 800	1 980 1 999 2 019 2 038 2 058	2 376 2 399 2 423 2 446 2 450	1 584 1 599 1 615 1 631 1 646	594 600 606 612 617	792 800 808 815 823	1 188 1 200 1 211 1 223 1 235
60 270 61 740 63 210 64 680 66 150	2 078 2 097 2 117 2 136 2 156	2 450 2 450 2 450 2 450 2 450	1 662 1 678 1 693 1 709 1 725	623 629 635 641 647	831 839 847 855 862	1 247 1 258 1 270 1 282 1 294
67 620 69 090 70 560 72 030 73 500	2 176 2 195 2 215 2 234 2 254	2 450 2 450 2 450 2 450 2 450 2 450	1 740 1 756 1 772 1 788 1 803	653 659 664 670 676	870 878 886 894 902	1 305 1 317 1 329 1 341 1 352
74 970 76 440 77 910 79 380 80 850	2 274 2 293 2 313 2 332 2 352	2 450 2 450 2 450 2 450 2 450 2 450	1 819 1 835 1 850 1 866 1 882	682 688 694 700 706	909 917 925 933 941	1 364 1 376 1 388 1 399 1 411
82 320 83 790 85 260 86 730 88 200	2 372 2 391 2 411 2 430 2 450	2 450 2 450 2 450 2 450 2 450 2 450	1 897 1 913 1 929 1 944 1 960	711 717 723 729 735	949 956 964 972 980	1 423 1 435 1 446 1 458 1 470

^{*)} Beträge gelten auch für Vollwaisen- und ganze Doppel-Kinderrenten *) Montants également applicables aux rentes d'orphelins doubles et aux rentes entières doubles pour enfants